

**Le Conseil général de la Gironde affirme son soutien  
aux habitants, producteurs et viticulteurs de l'Entre-Deux-Mers et des Côtes de Castillon**

**Mardi 6 août 2013**

**Après avoir saisi au plus haut niveau l'Etat, le Conseil général de la Gironde, oeuvre en premier lieu pour que les habitants, les producteurs, les viticulteurs, de l'Entre-Deux-Mers qui ont subi d'importants dommages à cause de la tempête de grêle qui s'est déroulé du 2 au 3 août 2013, obtiennent rapidement la reconnaissance de catastrophe naturelle. Toutes les demandes devront être remises avant le 14 août 2013 auprès des communes afin d'envisager l'instruction des dossiers dès la fin du mois.**

Ce jour, suite à l'interpellation par Philippe Madrelle, Président du Conseil général de la Gironde, le Ministre de l'agriculture a annoncé une procédure de classement des zones sinistrées au titre de « calamité agricole » pour les pertes de fonds (lorsque les pieds de vignes sont eux même affectés de manière grave rendant l'exploitation inutilisable). Ce dispositif, après évaluation, pourrait favoriser des aides exceptionnelles en prévision de l'année 2014.

Suite à la réunion de travail organisée, lundi 5 juin 2013 à 18h, par la Chambre d'agriculture en présence des vice-présidents et conseillers généraux concernés du Département, du Secrétaire général de la Préfecture et des viticulteurs, Philippe Madrelle, Président du Conseil général de la Gironde a souhaité qu'une réunion de travail départementale détermine très rapidement les différents dispositifs d'aides à apporter, en lien avec les acteurs professionnels de la filière.

**Sur 37 000 hectares touchés par la tempête dans l'Entre-Deux-Mers, 11 000 hectares ont été sinistrés de 80 à 100% et 7000 hectares de vignes ont été détruites à plus de 80%. Dans les Côtes de Castillon le vignoble est sinistré entre 60et 80 %.**

Ainsi, le Département agit et propose un plan d'actions, à travers différents axes, pour organiser la solidarité, soutenir l'économie locale et apporter une aide à tous les sinistrés, notamment viticoles :

- > Soutenir administrativement les exploitants à travers la mise en service d'un numéro vert gratuit (aide à la constitution des dossiers, etc.) : **05 56 99 68 20** ;
- > Solliciter et inviter les mairies à exonérer la taxe du foncier non bâti des producteurs ;
- > Mettre à disposition une « main d'oeuvre occasionnelle »(prise en charge de 20 jours de salariés à hauteur de 50%) avec une possibilité de recours au « chômage partiel » (maximum de 1000 heures par salarié et par an) avec une prise en charge par l'Etat à 7,74 € par heure en cas de non licenciement pour les entreprises de moins de 250 salariés ;
- > Saisir le Ministre pour obtenir le report des cotisations MSA, réviser et accompagner le régime d'assurance des viticulteurs, influencer sur les banques pour les échelonnements de prêts et remises de dettes ;
- > Engager très rapidement une étude des phénomènes météorologiques (étude climatologique) qui affectent de manière récurrente la zone de l'Entre-Deux-Mers, en vue d'anticiper et de prévenir d'éventuels nouveaux phénomènes, en lien avec l'Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ADELFA) qui équipe la Gironde de stations permettant de neutraliser les effets violents des orages.

**Comme toujours, le Département agit aux côtés des Girondins pour défendre avec solidarité les valeurs humaines, économiques et environnementales.**